

mêmes se sont privés de leurs privilèges et de leurs droits en faisant ce jeu de politique sur le dos des contribuables.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE POUR LES RÉSIDENCES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du logement, mais, comme il est absent, le ministre d'État aux Finances pourrait peut-être y répondre. De nouveau, le spectre de la montée des taux hypothécaires vient hanter les propriétaires de logements canadiens. Je voudrais rappeler au ministre et au gouvernement que ces taux d'intérêt ont grimpé jusqu'à 23 p. 100 il y a trois ans et que des milliers de Canadiens ont alors perdu leur maison. Qu'envisage de faire le gouvernement pour empêcher que les taux d'intérêt ne remontent exagérément et ne forcent des milliers de Canadiens à abandonner leur maison?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne partage pas l'opinion du député qui pense que les taux d'intérêt pourraient remonter en flèche. Au contraire, les indicateurs concernant les taux d'intérêt à long terme dans l'économie canadienne restent favorables. Les légères augmentations récentes des taux hypothécaires ne sont pas, à mon avis, la preuve d'une tendance contraire à la tendance favorable à long terme que je viens de mentionner.

De toute façon, le député devrait se rappeler que, dans le récent budget, nous avons proposé un régime de protection contre la montée des taux hypothécaires qui évitera aux détenteurs d'hypothèque de se retrouver dans la même situation qu'il y a un an ou deux.

M. Blackburn: Monsieur le Président, la réponse du ministre me rappelle exactement ce que disait son prédécesseur lorsque les taux d'intérêt oscillaient aux alentours de 12 ou 13 p. 100, en 1980.

LE PROGRAMME D'ASSURANCE HYPOTHÉCAIRE—LA PROTECTION OFFERTE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISON

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je voudrais citer M. Peter Carter du Service des hypothèques et des consommateurs à la Banque Royale. Il a déclaré: «Les gens ne commenceront à profiter du programme d'assurance que lorsque les taux d'intérêt—que Dieu nous en préserve—atteindront de nouveau les taux de 1981». Il est inutile de rappeler au ministre qu'à cette époque on parlait de 23 p. 100.

Le ministre pourrait-il confirmer que si les taux d'intérêt augmentent de 3 p. 100, le propriétaire qui a cette assurance paiera encore de sa poche 75 p. 100 de l'augmentation? Essaiera-t-il également de persuader le ministre des Finances que la seule protection réelle pour les propriétaires et les acheteurs de maison est d'exiger des banques qu'elles mettent de côté une partie déterminée de leur portefeuille de prêts pour des hypothèques à long terme à des taux d'intérêt stables?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face doit savoir que la seule protection véritable contre les taux d'intérêt élevés au Canada est la réduction du taux d'inflation. Au cours des derniers mois, nous avons constaté une baisse marquée des niveaux de

Questions orales

rémunération. Nous avons vu de nombreux règlements salariaux et nous avons également constaté une augmentation rapide de la productivité. L'augmentation des coûts dans l'industrie a donc commencé à s'atténuer. Voilà des facteurs réels qui protègent contre la montée des taux hypothécaires au Canada.

Le député d'en face doit également se rendre compte que dans le budget nous ne présentons pas seulement un régime de protection hypothécaire, mais également un plan de développement des titres hypothécaires qui devrait améliorer la situation générale du marché et contribuer à limiter les taux d'intérêt.

* * *

LE TOURISME

LE DÉFICIT—L'INCIDENCE SUR L'EMPLOI

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du tourisme. Il est clair que le gouvernement libéral a négligé le tourisme au cours de la dernière décennie à tel point que le déficit canadien à cet égard a grimpé en flèche, passant d'un chiffre stupéfiant de 1.3 milliard en 1982 au chiffre sans précédent de 2.1 milliards de dollars en 1983. Cela s'est traduit par la perte incroyable de 100,000 emplois au Canada rien que pour l'année dernière. La non-compétitivité des frais au Canada a fait monter les prix au point d'acculer l'industrie touristique à la faillite, malgré la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Le ministre peut-il nous dire précisément quelles mesures il a décidé de prendre pour remédier à ce problème extrêmement grave pour notre économie?

• (1440)

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, nous avons récemment lancé une campagne publicitaire télévisée à l'intention des Canadiens pour les inciter à passer leurs vacances au Canada. Bon nombre de députés auront sûrement déjà vu ces messages publicitaires qui devraient avoir des résultats bénéfiques.

Nous lancerons de plus en avril une grande campagne télévisée dans tout le nord des États-Unis, soit dans les régions situées à moins d'une journée de route du Canada. Nous assisterons sûrement à un véritable renversement du nombre des visiteurs américains au Canada.

M. Jelinek: J'ignorais que le ministre était aussi naïf. Il sait sûrement, comme l'a fait remarquer John Lawson de l'AITC, que cette augmentation de 22 millions du budget publicitaire ne va pas à la racine du problème mais en ramène tout simplement le montant à ce qu'il était il y a dix ans.

L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE PUBLICITÉ

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens en général pourquoi son gouvernement a accordé ces contrats de publicité exclusivement à des agences de publicité libérales, notamment à des agences appartenant au consortium Red Leaf Communications dont le président est le sénateur libéral Jerry Grafstein nommé récemment? Comment peut-il justifier cet autre cas de favoritisme politique de la part du gouvernement libéral?